



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Mars 2010

Date de la convocation 17 Mars 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SÉGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Géraud, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIÈRES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme CAER Michèle à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.SEGURA René, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis.</p>		

Objet : ZAC de la Salamane – Acquisition de la parcelle cadastrée section BV n°43 appartenant à Monsieur Michel CLAPIER

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la ZAC de la Salamane située sur la commune de Clermont l'Hérault, il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BV n°43 d'une surface de 3928 m² appartenant à Monsieur Michel CLAPIER.

Il précise que cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 35 296 € établi comme suit :

- Indemnité principale de 27 496 € sur la base de l'estimation des domaines, à savoir 6,00 € / m², avec marge d'appréciation de 15 %, arrondi au cas présent à 7,00 €/m²
- Indemnité accessoire de 7 800 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES, et après en avoir délibéré

A LA MAJORITÉ

APPROUVE l'acquisition par la Communauté de Communes du Clermontais de la parcelle cadastrée section BV n°43 d'une surface de 3928 m² appartenant à Monsieur Michel CLAPIER moyennant le prix de 35 296 € établi comme suit :

- une indemnité principale de 27 496 € sur la base de l'estimation des domaines, à savoir 6,00 € / m², avec marge d'appréciation de 15 %, arrondi au cas présent à 7,00 €/m²,
- une indemnité accessoire de 7 800 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.